



13^{ème} législature

Question N° : 73727 de Mme Aurillac Martine (Union pour un Mouvement Populaire - Paris) **Question écrite**

Ministère interrogé > Santé et sports

Ministère attributaire > Santé et sports

Rubrique > santé

Tête d'analyse > prophylaxie

Analyse > prévention bucco-dentaire.
développement

Question publiée au JO le : **09/03/2010** page : **2598**

Réponse publiée au JO le : **10/08/2010** page : **8902**

Texte de la question

Mme Martine Aurillac attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur le métier d'hygiéniste dentaire. Ce métier, inexistant en France, est présent dans d'autres pays. Or le nombre de dentistes doit bientôt atteindre un seuil trop bas pour permettre à toute la population d'en consulter un régulièrement. Dans le but de désengorger cette profession de ses nombreux patients, elle lui demande si le Gouvernement entend autoriser cette profession par l'intermédiaire d'un diplôme en technique d'hygiène dentaire.

Texte de la réponse

La question de l'opportunité de la création du métier d'hygiéniste dentaire peut se poser si on tient compte des enjeux tels que le développement de la prévention et de l'éducation dans le domaine buccodentaire. Créer ce métier nécessite d'en étudier le domaine d'intervention, le mode d'exercice, la formation, le positionnement éventuel dans le code de la santé publique au regard des autres professions de santé et d'évaluer les impacts financiers et salariaux, voire statutaires qui pourraient en résulter. Une mission a été confiée à l'inspection générale des affaires sociales sur la question des assistants dentaires. Elle devrait apporter des éléments de réponses à votre question.